

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2048

Edition du
01 septembre 2014

DANS CE NUMÉRO

UDC et primauté du droit national (Jean-Pierre Ghelfi)

Vers une recomposition du paysage politique?

Echange d'informations et recettes fiscales (Lucien Erard)

Les conséquences mal cernées de la suppression inéluctable de l'impôt anticipé

Les avantages du franc fort (Jean-Pierre Ghelfi)

La Suisse a fait tout juste... malgré elle?

Economie et éthique du virus Ebola (Gérard Escher)

La maladie comme révélateur social

Deux univers en dialogue à l'Espace culturel Assens (Catherine Dubuis)

Pierrette Gonseth-Favre et Martine Clerc à l'Espace culturel Assens jusqu'au 28 septembre 2014

UDC et primauté du droit national

Vers une recomposition du paysage politique?

Jean-Pierre Ghelfi - 28 août 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26206>

Portée par sa victoire du 9 février, aussi étriquée soit-elle, l'UDC parvient à accaparer le terrain médiatique.

Il y a bien sûr l'échéance des élections fédérales en automne 2015, qu'il faut préparer en cherchant à imposer certains thèmes controversés et polarisants. La politique migratoire et la neutralité font partie des sujets favoris de ce parti ([DP 2046](#)).

Il vient d'en ajouter [un autre](#) - ou plutôt il laisse entendre qu'il pourrait le faire, puisque rien n'a encore été officiellement ni débattu ni approuvé en son sein - qui concerne la primauté du droit interne sur le droit international.

Ce thème est potentiellement encore plus explosif que celui de l'immigration. Sur le site internet de la Confédération, les pages contenant les [traités internationaux](#) signés par la Suisse sont au moins aussi nombreuses que celles renfermant les dispositions légales [spécifiquement nationales](#). Le droit international est donc tout sauf anecdotique.

De plus, il ne peut pas y avoir de relations internationales, bilatérales ou multilatérales, apaisées et confiantes si les pays signataires ne s'engagent pas à respecter les accords conclus et à modifier leurs

propres dispositions internes pour assurer la compatibilité et la cohérence entre droit national et droit international. Un Etat qui ne prendrait pas cet engagement ne serait pas autorisé par les autres signataires à adhérer à un traité, soit serait considérée à tout le moins comme un partenaire non fiable.

Enfin, il est évident que le droit international est le meilleur système de protection que les petits pays ont trouvé jusqu'à présent pour limiter, voire supprimer les positions et attitudes facilement dominatrices, voire arbitraires, qu'adoptent trop souvent les grands pays.

Et c'est ce grand principe, quasi vital pour les citoyennes et les citoyens dans les domaines des droits humains et des relations économiques, que le «stratège» de l'UDC entend(ra) remettre en question.

L'obsession anti-européenne

Comment ne pas être étonné - c'est un euphémisme - en observant la manière dont la plupart des médias se jettent sur ce sujet sans prendre la peine d'en esquisser les enjeux et les conséquences potentielles? Une telle initiative ne serait pas, en effet, une initiative comme les autres.

Son objectif vise à renverser sinon l'ordre établi, du moins le fonctionnement normal de l'ordre juridique international dans la mesure où par principe une norme de droit interne, quel que soit son niveau hiérarchique, primerait un traité international. Qu'un grand pays puisse l'envisager est dans le domaine du concevable, surtout s'il est dirigé par un clan un brin fanatique. Mais qu'une telle idée puisse être conçue dans un petit pays est désespérant! Nous avons là une indication de l'ampleur que prend ou qu'a prise l'obsession anti-Union européenne du leader de ce parti, que bien sûr personne en son sein n'ose contredire.

Les positions excessives et maximalistes de l'UDC finiront-elles par scinder, voire fissurer la droite helvétique? Jusqu'à présent les partis de droite au plan national, y compris souvent le PDC et les verts-libéraux, faisaient généralement cause commune. En particulier lorsqu'il s'agissait de déterminer les apparentements de listes lors des élections: «*Nous avons certes des divergences entre nous, mais pas au point de laisser la gauche additionner seule les suffrages restants et gagner ainsi un siège ici et là.*»

Le même raisonnement peut-il toujours être tenu après le 9 février et, encore plus

maintenant, avec cette proposition qui inscrirait dans la Constitution la primauté du droit national? Les libéraux-radicaux et les démocrates-chrétiens ne vont-ils pas être conduits à reconnaître que ce ne sont plus de simples «*divergences*» qui les différencient, mais qu'il y a

désormais deux conceptions, deux philosophies à ce point incompatibles que la question des suffrages restants en devient anecdotique.

A court terme, les habitudes pèseront de toute leur lourdeur pour les prochaines échéances

électorales. Mais sur le fond et dans la durée, le paysage politique ne devrait-il pas finir par se recomposer si l'UDC continue de lâcher la bride de son leader spirituel qui «*ambitionne*» de transformer la Suisse, pays traditionnellement ouvert, en une contrée repliée sur elle-même?

Echange d'informations et recettes fiscales

Les conséquences mal cernées de la suppression inéluctable de l'impôt anticipé

Lucien Erard - 26 August 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26200>

L'impôt anticipé a été conçu pour garantir le paiement de l'impôt sur les revenus de capitaux mobiliers - intérêts et dividendes essentiellement - sans qu'il soit nécessaire de lever le secret bancaire.

Idee si géniale qu'on a cru pouvoir convaincre certains pays de l'Union européenne d'en accepter une copie - Rubik - comme alternative à l'échange automatique d'informations, après l'avoir appliquée, ensemble avec la Belgique, l'Autriche et le Luxembourg pendant quelques années.

La retenue de 35% est effectuée par le débiteur des intérêts ou des dividendes, qui la verse au fisc. Elle peut être remboursée pour autant que le paiement reçu soit déclaré par le bénéficiaire et donc imposé.

Les milieux financiers relèvent, avec raison, que l'échange

automatique d'informations vaudra à l'autorité fiscale d'être directement renseignée sur les intérêts et les dividendes reçus par chaque contribuable. Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'opérer une retenue à la source pour garantir le paiement de l'impôt.

Mieux encore, la suppression de l'impôt anticipé ouvrirait de nouveaux horizons au monde de la finance, qui pourrait [rapatrier](#) en Suisse nombre d'activités qui gagnent aujourd'hui à être délocalisées pour éviter un impôt prélevé exclusivement chez les débiteurs domiciliés en Suisse.

C'est aller vite en besogne et d'abord oublier les conséquences financières de cette suppression. Le produit net de l'impôt anticipé représente près de 10% des recettes fiscales de la Confédération, soit 5,9

milliards de francs en 2013 (23 Mds de recettes moins 17 Mds de remboursements). Le paiement de ces montants incombe probablement en bonne partie à des contribuables étrangers qui ne sont souvent pas en mesure de se faire rembourser. Or, à l'avenir, même si ces revenus se trouvent imposés puisque communiqués au fisc, ils le seront en partie à l'étranger. En Suisse, ils le seront à des taux souvent inférieurs aux 35 % actuels.

La Confédération a fait étudier une variante de l'impôt anticipé où le contribuable ne serait plus le débiteur domicilié en Suisse mais l'agent payeur - les banques essentiellement - ce qui permettrait de tenir compte des conséquences fiscales en fonction de la personne du créancier et notamment de la volonté actuelle de préserver le secret bancaire pour les contribuables suisses.

Reste qu'il est difficile d'imaginer un système où le fisc suisse va recevoir toutes les informations requises pour l'échange automatique d'informations avec l'étranger, ainsi que toutes celles des fiscaux étrangers concernant les contribuables suisses: devra-t-il détruire celles qui concernent des contribuables imposés uniquement en Suisse? Suffira-t-il qu'il ferme les yeux? *Quid* des doubles nationaux, des conjoints étrangers, des Suisses qui possèdent des immeubles ou des valeurs mobilières à l'étranger, des étrangers domiciliés en Suisse?

On peut d'ores et déjà en prendre le pari: la mise en œuvre de l'échange automatique d'informations montrera qu'il est impossible de traiter le contribuable suisse autrement que ceux de l'OCDE. Le secret bancaire en matière fiscale risque donc bien de disparaître.

Par ailleurs, le Conseil fédéral envisage d'inclure l'impôt anticipé dans la réforme de l'imposition des entreprises. Comme pour l'ensemble du projet, les conséquences financières de cette réforme ont de quoi préoccuper. La

complexité des différentes mesures, leurs conséquences sur des secteurs entiers de notre économie et sur l'emploi fourniront un prétexte supplémentaire à ceux pour qui la réduction des dépenses publiques reste un objectif permanent.

Mais rien n'empêche de chercher – et tout oblige à trouver – des solutions qui préservent à la fois la capacité financière des pouvoirs publics ainsi que leurs priorités en matière de politiques sociales, d'investissements, de soutien à la formation et à la recherche.

Les avantages du franc fort

La Suisse a fait tout juste... malgré elle?

Jean-Pierre Ghelfi - 01 September 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26222>

L'économie suisse se porte comme un charme. Du moins si on la compare à celle de ses voisins européens. L'emploi a augmenté de 0,7%, les salaires ont progressé de 0,8% et le chômage se situe à 2,9% de la population active (fin deuxième trimestre 2014 par rapport à la même période de 2003).

Quant aux prévisions conjoncturelles pour 2014 et 2015, sans être enthousiastes, elles sont plutôt positives – même si la Banque nationale prévoit un certain affaiblissement.

Un scénario inverse est évoqué de plus en plus fréquemment

pour l'Union européenne, avec notamment un tassement des pronostics pour l'économie allemande. Au point d'ailleurs que de plus en plus de commentateurs évoquent un risque de déflation, c'est-à-dire un scénario «à la japonaise» dans lequel la troisième économie mondiale est engluée depuis plus de dix ans.

La comparaison ne laisse guère planer de doute. A quelques jours d'intervalle, le service statistique européen a annoncé une stagnation économique des dix-sept pays de la zone euro et un chômage en hausse, alors que celui des Etats-Unis a fait valoir un vigoureux 4,2% de

croissance et un chômage en recul.

Comment de tels écarts sont-ils possibles? Pour l'essentiel, il faut aller regarder du côté des finances publiques et de la politique monétaire. Le déclenchement de la crise des *subprimes* de 2008 n'a pas conduit le gouvernement des Etats-Unis à réduire ses dépenses et la Banque centrale américaine (*Fed*) s'est engagée dans une politique de rachat systématique de la dette publique américaine qui a «inondé» les marchés financiers. L'économie des Etats-Unis a ainsi disposé en tout temps de toutes les

liquidités dont elle pouvait avoir besoin pour assurer son développement. Le chômage avait bondi dès 2008, jusqu'à atteindre 10% de la population active en 2010. Depuis lors, il est en recul régulier et constant et a retrouvé son niveau d'avant la crise.

Tout a dérapé

La situation se présente très différemment au sein de l'Union européenne. D'abord, il n'y a pas une politique des finances publiques, mais 28, autant qu'il y a de membres. Ensuite, il n'y a pas vraiment non plus de politique monétaire commune, puisque tous les membres de l'Union n'utilisent pas l'euro et que les compétences de la Banque centrale européenne (BCE) sont restreintes par rapport à celles dont disposent par exemple la *Fed* américaine, la Banque d'Angleterre ou la Banque nationale suisse.

De plus, la situation de l'Union européenne a été aggravée par l'effondrement des économies irlandaise, grecque, portugaise et espagnole, qui ont nécessité des plans de sauvetage d'urgence représentant des centaines de milliards d'euros.

Tous ces événements se sont «*collisionnés*» et ont fait froid dans le dos des pays européens qui, emmenés par l'Allemagne, première économie de l'Union européenne, ont alors opté pour des politiques sinon d'austérité du moins de strict contrôle des dépenses publiques et de réduction des dettes publiques. C'est là que

tout a dérapé.

Depuis la crise des années 1930, on sait qu'on ne lutte pas contre la dépression en réduisant les dépenses publiques. Les entreprises et les ménages manquent déjà suffisamment de moyens financiers pour que les pouvoirs publics n'en rajoutent pas une couche. C'est bien évidemment le contraire qu'ils doivent faire: sinon jeter l'argent par les fenêtres, du moins dépenser sans trop compter jusqu'à ce que l'économie se reprenne et reparte sur de meilleurs pieds.

Aux dernières nouvelles, même [Mario Draghi](#), le président de la BCE, se serait (enfin) aperçu que le compte n'y est pas: les gouvernements doivent augmenter leurs dépenses et la BCE doit s'organiser pour parvenir à fournir davantage de liquidités aux marchés.

Marchés abondamment approvisionnés

Dans ce débat, qui n'oppose pas seulement des analyses économiques mais aussi des options politiques très divergentes, la surprise est que la Suisse a fait juste. Elle ne le doit pas aux options en matière de finances publiques, où le *credo* reste l'équilibre budgétaire. Sa réussite est en fait entièrement imputable à la politique monétaire de la BNS.

La curiosité, dans cette histoire, est que la politique adoptée par notre banque centrale n'est pas le résultat d'une réflexion soupesant les

avantages et les inconvénients d'une politique calquée sur celle des Etats-Unis ou sur celle de la zone euro. Elle résulte du choix opéré en automne 2012 de bloquer la revalorisation du franc suisse à 1,20 euro, de manière à sauvegarder autant que possible les ventes des industries d'exportation helvétiques dans les pays de l'Union européenne, qui représentent près des trois cinquièmes de tous leurs échanges commerciaux.

A partir du moment où cette option est prise, elle a nécessairement et inévitablement pour conséquence d'obliger la BNS à acquérir tous les euros qui sont offerts à la vente sur les marchés de manière à préserver ce cours de 1,20 franc. Pour parvenir à ce résultat, la BNS a acheté quelques centaines de milliards de devises étrangères et émis, en contrepartie, autant de francs. C'est donc peu dire que les marchés ont été abondamment approvisionnés en liquidités. Ce qui a eu des effets favorables sur le fonctionnement général de l'économie, comme nous l'avons initialement mentionné.

Cette situation en quelque sorte contrainte a donc évité que l'on débattenne pour savoir quelle politique budgétaire est préférable: expansive ou restrictive. On peut craindre que si ce débat s'était engagé, la position allemande ait joué un rôle important, sinon déterminant, avec les [conséquences néfastes](#) que l'on

peut constater au sein de l'Union européenne.

Mais le franc fort nous a

épargné ce débat. Pour notre plus grand bien...

Economie et éthique du virus Ebola

La maladie comme révélateur social

Gérard Escher - 31 August 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26218>

Ebola, plus précisément la maladie à virus Ebola (terminologie de l'OMS), a été identifiée il y a 38 ans au Congo (ex-Zaïre). Depuis, elle a connu 25 flambées au cours desquelles – selon nos calculs au 28 août 2014 et les [chiffres de l'OMS](#) – 4'767 personnes ont été touchées, et 2'808 en sont décédées.

La flambée actuelle est la plus meurtrière, et la plus inquiétante par son accélération. Mais ce virus a fait moins de morts en 38 ans que celui de l'immunodéficience humaine (VIH), responsable du sida, en une seule journée, tous les jours de l'année.

«Ebolanomics»

Le nombre de cas infectés est cependant sous-estimé, parce que les malades stigmatisés sont cachés par leurs proches ou parce qu'eux-mêmes évitent les hôpitaux de zone qui, sous-équipés, s'avèrent effectivement des agents de contagion.

Le virus Ebola frappe – jusqu'à présent – des pauvres, et en petit nombre. Pas de quoi

exciter l'industrie pharmaceutique. Et à supposer qu'une entreprise développe un traitement, le coût par patient – si on estime à 500 millions de francs le coût du développement et à 5'000 le nombre des patients à traiter, sur la base des 40 dernières années – serait de 100'000 francs, soit l'équivalent de quelques siècles de salaire pour les familles concernées. Pour ce genre de maladies, le *business model* des pharmas est en [faillite morale](#).

Mais la recherche publique n'est guère plus motivée. C'est trop cher par individu, ce n'est pas prioritaire par rapport aux immenses problèmes de santé publique, pour trois raisons au moins: les malades contagieux sont aisément identifiés; des mesures de protection drastiques (gants, masques, isolement des patients et des morts) permettraient d'enrayer la contagion; enfin, cet hypothétique demi-milliard de francs, consacré par exemple à la mise au point de nouveaux antibiotiques pour parer la menace des microbes multi-résistants, sauverait à terme bien plus de vies, y compris en Afrique.

Dans ces conditions, c'est véritablement un miracle que des [médicaments](#) (moins d'une demi-douzaine) contre la maladie à virus Ebola soient en développement. Le plus médiatisé est un bouquet d'anticorps anti-Ebola, ZMapp.

D'où vient donc le financement? Du gouvernement américain, par sa branche militaire. L'armée américaine a son propre [institut de recherche](#) qui finance en partie la nébuleuse de petites entreprises à la base du développement des médicaments anti-Ebola. Un autre programme destiné à la lutte contre le terrorisme par armes biologiques est le projet [Bioshield](#) lancé par le président G. W. Bush. Le budget, important, atteint 5,5 milliards de dollars. Selon Bioshield, le gouvernement s'engage par avance à acheter aux entreprises biotech un médicament en développement utile à la lutte contre le bioterrorisme, avant même son homologation. Ainsi l'entreprise Emergent BioSolutions reçoit près de 700 millions de dollars pour 29 millions de doses d'un vaccin contre l'Anthrax, une arme

biologique potentielle.

Dans le cas de ZMapp, les anticorps anti-Ebola sont produits dans des plants de tabac transgéniques, par une entreprise appartenant à Reynolds Tobacco. ZMapp cumule donc le militaire, les OGM et le *Big Tobacco*: un cauchemar pour bien-pensants. Mais cette combinaison maudite permet la recherche sur des maladies pour lesquelles il n'y a ni priorité de santé publique ni intérêt économique.

Ebola et éthique

Dans l'effervescence de la flambée actuelle de la maladie, grand cas a été fait de l'usage compassionnel de médicaments non homologués dont on ne connaît pas l'efficacité chez l'humain. Ce n'est pas le

recours à des traitements expérimentaux qui fait problème, mais bien le choix des bénéficiaires.

Il y avait une dizaine de doses disponibles et 4'000 candidats. On a choisi de traiter en priorité des médecins missionnaires, à des stades différents de la maladie. Certains sont guéris, d'autres sont morts. Impossible donc de conclure à l'efficacité du traitement - ou à son inefficacité. Mais la démarche scientifique et l'éthique [demandaient](#) que l'on procède, d'une part, à un tirage au sort des bénéficiaires et, d'autre part, à l'établissement d'un groupe de contrôle - même pour un petit nombre de traitements.

Comme des mesures d'hygiène peuvent à elles seules faire chuter le taux de mortalité, la

«*randomisation*» des patients et non la sélection de patients privilégiés aurait pu donner une première indication sur l'efficacité du ZMapp.

Ebola chez nous?

En 1997, suite à une autre flambée de la maladie, l'[Institut Pasteur](#) estimait qu'une épidémie Ebola dans un pays développé «*était difficilement concevable*». C'est toujours l'avis de nos gouvernements, d'autant qu'un personnel médical bien formé dans des hôpitaux bien dotés en gants, masques, aiguilles stériles et en savon peut venir à bout d'une flambée d'Ebola.

Ce n'est hélas pas le cas en Afrique, où les hôpitaux de districts, sous-équipés, font partie du problème plutôt que de la solution.

Deux univers en dialogue à l'Espace culturel Assens

Pierrette Gonseth-Favre et Martine Clerc à l'Espace culturel Assens jusqu'au 28 septembre 2014

Catherine Dubuis - 30 August 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26214>

A se promener dans les beaux espaces d'[Assens](#), les visiteurs vont de découvertes en découvertes, favorisées par la générosité des volumes et le parfait respect des artistes présentés.

Ce sont aujourd'hui les créations de [Pierrette Gonseth-Favre](#) qui se trouvent comme chez elles sous les cimaises aériennes du lieu. Panneaux

rythmés de bambous et papiers roulés contrastent singulièrement avec d'arachnéennes constructions de fil de fer qui, toutes, racontent quelque chose de la vie humaine.

Arbres de vie, arbres généalogiques hantés de minuscules figures trébuchantes, racines (arbres souterrains) qui s'épanouissent

en toiles d'araignée (Arachné/Ananké) nous entraînent dans une interrogation sans fin sur notre destin. Un mobile offre de minuscules bouteilles à la mer parmi perles et cristaux, tandis qu'un autre se hérissé de petits papiers roulés (messages secrets?) et qu'un troisième vibre de corps en mouvement, vers quel horizon?

C'est aussi tout un monde d'insectes-fleurs, de marguerites-araignées, d'abeilles aptères, de fourmis ailées, au bord du piège de la toile. La mezzanine accueille des dizaines de tout petits parachutistes, flottant et tombant sans bouger, désir d'Icare ou métaphore de la vie humaine.

Face à ces constructions fragiles, les panneaux de bambous et de papiers roulés offrent une solidité, voire une opacité, qui contraste avec la transparence des œuvres en fil de fer sur papier. Ceux-là soulignent l'énigme que nous oppose le réel et qu'interrogent inlassablement celles-ci.

Les rêveries cadencées de [Martine Clerc](#) occupent le bas de l'Espace. Tendresse des coloris, chaleur des tons, c'est

un monde minéral qui déploie ses secrètes splendeurs.

Le pastel, le fusain et l'huile sont tour à tour utilisés pour évoquer ici un repli tectonique, là une stèle, plus loin un profond canyon. La technique de l'huile sur calque, m'explique l'artiste, lui permet de donner des rendus d'un lissé inégalable. Les œuvres en acquièrent un aspect de vieux vernis qui rappelle le fond des portraits hollandais du 17e siècle: paysages avec figures absentes.

Rythmant l'accrochage, de grandes huiles sur toile imposent leur présence dans le chatoiement de couleurs rousses ou bleues.

Comme chez Pierrette Gonseth-Favre, l'énigme de l'homme est posée: là-bas, minuscule dans un monde qui le dépasse, ou

ici, absent derrière les voiles du rêve.

Pierrette Gonseth-Favre, née à Genève en 1943. Etudie le tissage et le dessin. Vit et travaille à Founex. Rétrospective en 2012 à l'Espace Arlaud à Lausanne. Expose régulièrement à la galerie Fallet à Genève et à la galerie Meier à Arth a/See-Goldau.

Martine Clerc, née à Neuchâtel en 1941. Etudes à l'université de Genève en Sciences de l'Education, licence en psychologie. Initiée à l'histoire de la peinture par Jean-Louis Ferrier à Neuchâtel et à sa pratique par Thérèse Martin à Lausanne. Vit et travaille à Lausanne. Expose en France (Annecy, Angoulême) et en Suisse romande.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée mais encouragée, pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

UDC et primauté du droit national

<http://www.domainepublic.ch/articles/26134>

<http://www.udc.ch/actualites/conferences-de-presse/initiative-populaire-pour-faire-appliquer-les-decisions-du-peuple-le-droit-suisse-prime-le-droit-etranger/>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/international.html>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/national.html>

Echange d'informations et recettes fiscales

<http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/konjunktur/Hoffen-auf-Rueckfluss-von-Milliarden--/story/27484623>

Les avantages du franc fort

<http://zeitungsarchiv.nzz.ch/nzz-am-sonntag-vom-24-08-2014-seite-29.html?hint=8707637>

<http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/geld/Ein-Schuldenschnitt-ist-das-Mindeste/story/17338156>

Economie et éthique du virus Ebola

<http://who.int/mediacentre/factsheets/fs103/en>

<https://www.jacobinmag.com/2014/08/the-political-economy-of-ebola/>

<http://blogs.scientificamerican.com/molecules-to-medicine/2014/08/05/ebola-and-priorities-in-drug-development/>

<http://www.usamriid.army.mil/>

<http://fas.org/sgp/crs/terror/R42349.pdf>

<http://scientiasalon.wordpress.com/2014/08/14/on-the-science-and-ethics-of-ebola-treatments/>

<http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0020245297839152>

Deux univers en dialogue à l'Espace culturel Assens

<http://www.espace-culturel.ch/>

<http://www.gonsethfavre.ch/>

<http://www.martineclerc.ch/>